

	
Délégation n° 11	Conseil Municipal du Mercredi 16 mars 2022
Service Culture	Domaine de compétence : 7.5 - Subventions
<p>Le Mercredi Seize Mars deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle Pédagogique de Maréis, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p> <div data-bbox="172 730 523 1240" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 04/03/2022</p> <p>Membres présents : 25 puis 23 (Messieurs Grégory HURTREL et Jean-Pierre LAMOUR quittent l'assemblée à 20 h 05)</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 5 puis 6</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 3</p> <p>Nombre de votants : 30 puis 28</p> <p>Affiché le 18/03/2022</p> </div> <p><b>Présents</b> : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Christelle BEURAIN, Madame Dominique DELSEAUX, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, <b>Adjoins</b>, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, <b>Conseillers municipaux</b>.</p> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir</b> : Madame Nathalie TILLIER à Madame Aurore WACOGNE, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Justine GOSSELIN à Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL à Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Grégory HURTREL (quitte l'assemblée à 20 h 05) à Monsieur René BONVOISIN et Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.</p> <p><b>Absent (s) excusé (s) : 0</b></p> <p><b>Absent (s) non excusé(s) :</b> Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Xavier BRASSART, Monsieur Jean-Paul HAGNERE.</p> <p><b>Votants :</b> 30 puis 28 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, détenteur du pouvoir de Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, quitte l'assemblée à 20 h 05)</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE</p> <p>Objet : Acquisition d'œuvre - Demande de subvention</p>	
Rapporteur : Monsieur Sébastien BAILLET, Adjoint	
Synthèse de la délibération :	Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'acquisition d'une œuvre pour enrichir les collections du Musée Quantovic sur les peintres de la colonie d'Étaples-sur-mer

**Vu** l'article 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions relatives aux compétences du conseil municipal,

**Vu** l'article 442-2 portant sur l'appellation « Musée de France » et les dispositions du Code du Patrimoine,

**Vu** l'avis de la Commission n°3 « Rayonnement de la ville d'Etaples-sur-mer » en date du 26 Janvier 2022, concernant l'intérêt de cette acquisition,

**Considérant** que, dans l'intérêt de l'accroissement des collections par l'achat d'une œuvre représentant un sujet attaché à la ville d'Etaples-sur-mer par un artiste qui appartient au mouvement artistique de la colonie des peintres d'Etaples de la fin du XIXe siècle lors de la vente aux enchères du 15 janvier 2022, auprès de :

Enchères Côte d'Opale Debacker-Richmond  
54 rue Pierre Martin  
62280 Saint-Martin-de-Boulogne

Il est opportun d'acquérir l'objet suivant : une huile sur toile d'Irving Couse (1866-1934), signée, de 31 cm x 41 cm, avec un cadre doré d'époque, en bon état, représentant un « Retour de pêche à Etaples » avec des bateaux à l'échouage sur la grève de la Canche et les matelots s'affairant dans la lumière du soleil couchant. Le travail de la lumière et de l'eau, et la représentation d'une scène de travail lié au monde de la pêche correspond aux sujets privilégiés par ces artistes.

L'œuvre présente un intérêt pour la ville, cet auteur étant peu présent dans les collections publiques, et Irving Couse ayant également beaucoup photographié la ville et ses habitants.

L'œuvre a été adjugée à 7 100 €, soit avec les frais de vente, un coût de 8661,99 €. Il devrait être possible de solliciter une subvention auprès du Fonds Régional d'Acquisition des Musées à hauteur de 60%.

**Considérant** l'avis du Bureau et de la Délégation permanente de la Commission Scientifique régionale des collections des Musées de France, préalablement consultés, concernant l'opportunité et le budget prévisionnel pour l'acquisition de cette œuvre,

**Considérant** la demande faite auprès de la Direction Générale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) pour que l'œuvre passe en commission et, après avis du Service des Musées de France, puisse entrer dans les collections du Musée Quentovic, et bénéficier d'une demande de subventions auprès du Fonds Régional d'Acquisition des Musées (F.R.A.M.).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- d'approuver la présente acquisition et l'acceptation des éventuelles subventions correspondantes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires en conséquence.

**La délibération est adoptée par 28 voix pour.**

Vu pour être affiché le 18 Mars 2022 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire

d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

